

Charte de modération du compte LinkedIn de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté

Cette charte a pour objectif d'encadrer l'espace d'expression du compte LinkedIn de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté. Il ne s'agit pas de restreindre la liberté d'expression des utilisateurs mais plutôt de conserver un lieu d'échange cordial où le savoir-vivre et la politesse sont de mises. Ainsi, nous accueillons avec plaisir toutes les contributions pour un dialogue constructif dans le respect de la loi et le respect des autres.

La modération des publications s'effectue a posteriori. Les administrateurs se réservent le droit de bloquer les utilisateurs ou de signaler auprès de LinkedIn les contributions qui ne respecteraient pas les règles établies dans cette charte.

Quelques règles de bonne conduite à respecter :

- Soignez votre langage, exprimez-vous dans un langage français correct et compréhensible.
- Evitez les hors-sujets qui dévalorisent la conversation.
- Ne propagez pas de fausses affirmations. La diffamation, les affirmations graves non-prouvées ou notoirement inexactes concernant les personnes ou les organisations sont interdites.
- Exprimez-vous poliment. Les insultes ou autres attaques personnelles sont interdites.
- Ne cherchez pas le conflit. Les règlements de compte, provocations, acharnements, harcèlements auprès d'une personne ou d'un organisme ne sont pas tolérés, même en l'absence d'insulte.
- Respectez la vie privée, ne communiquez pas d'informations personnelles sur votre vie privée (mail, adresse...) ou celles d'un tiers sans son accord.
- Le compte de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté étant dédié à un organisme public, les messages publicitaires et commerciaux, ainsi que les communiqués d'organisations politiques ou syndicales y sont exclus.
- Les messages peuvent être spécifiques à certaines populations (personnes âgées, femmes enceintes, jeunes, etc.) mais n'ont pas vocation à traiter des cas individuels. Attention, aucun avis médical personnalisé ne sera donné, pour tout problème de santé, nous vous invitons à contacter votre médecin.

Suivant les obligations légales, il est interdit de publier des commentaires qui contiennent :

- Des attaques ou insinuations fondées sur les races, les croyances, les origines ethniques, le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap, l'âge.
- Des éléments à caractère raciste, xénophobe, pornographique, pédophile ou obscène ;
- Des messages haineux, des appels à la violence ou au meurtre.

Expressions politiques et contenu éditorial durant la période de réserve électorale :

Les institutions publiques sont soumises à des règles strictes en matière de communication durant les périodes électorales et préélectorales. Le code électoral interdit toute utilisation, directe et indirecte, des moyens publics au soutien de la campagne d'un ou des candidats. Cette disposition légale s'applique aux supports de communication de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté. Le compte de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté ne relaie donc ni l'expression des partis politiques et de leurs candidats, ni celle de leurs soutiens.

- Il est dès lors demandé aux usagers de faire preuve de réserve dans leur expression à caractère politique. Toute intervention et prise de position en faveur ou à l'encontre d'un candidat ou d'une sensibilité politique est strictement interdite sur ce compte.
- Durant cette période électorale les commentaires doivent également éviter toute appréciation élogieuse sur l'action de l'Etat et notamment de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté.

Si un commentaire échappait à notre vigilance, n'hésitez pas à nous l'indiquer ou à cliquer sur la mention « signaler ».